

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 6 juin 2024

N° 2024-39	Participation financière de la Régie au festival Entre Rhône et Saône et au festival Woodstower
------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 6 juin 2024 à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPELLIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	x			
ARTIGNY	Bertrand	x			
BADOUARD	Benjamin	x			
BOFFET	Laurence		x		Anne GROSPELLIN
BRIGLIADORI	David	x			
CHAMBON	Pierre	x			
COIN	Gisèle	x			
CROIZIER	Laurence	x			
GROSPELLIN	Anne	x			
GROULT	Florestan	x			Bertrand ARTIGNY entre 15h30 et 16h30
MARION	Richard			x	
MARTY	Cécile	x			
MILLET	Pierre-Alain			x	
NOVAK	Floyd	x			
PESENTI	Maeva		x		Anne REVEYRAND
PLICHON	Isabelle		x		Florestan GROULT (sauf entre 15h30 et 16h30)
PROST	Emilie	x			
REVEYRAND	Anne	x			
SIBEUD	Nicole		x		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille		x		Lucien ANGELETTI

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18
Date de convocation du Conseil : 31 mai 2024
Secrétaire élu : Pierre CHAMBON

1. Contexte

La Métropole de Lyon a fixé comme objectif à la Régie d'impliquer les usagers dans la maîtrise de leur "empreinte" eau (convention d'objectifs : 4.4.3.3). Ceci se concrétise notamment par un travail de sensibilisation de la population l'incitant à l'adoption d'éco-gestes pour réduire les consommations d'eau. Cette réflexion s'inscrit dans un plan de sensibilisation plus large, visant à renforcer l'information et l'implication des usagers (action 4.4.1.4). Elle fixe également à la Régie l'objectif d'améliorer la visibilité et la lisibilité de la performance du service (4.6.3.3), ce qui comprend notamment l'élaboration annuelle et la mise en œuvre d'un plan de communication qui valorise la marque Eau publique du Grand Lyon et la gestion publique du service.

Cet objectif implique une présence d'Eau publique du Grand Lyon sur le territoire, notamment via la participation à des événements accueillant du public. Un travail est engagé pour définir une stratégie partenariale et proposer des modalités de soutien de la Régie à certains événements. Dans l'attente, Eau publique du Grand Lyon est d'ores et déjà régulièrement sollicitée pour participer à différents types d'événements (événements sportifs, festivals). Si la stratégie n'est pas encore arrêtée à ce jour, il apparaît nécessaire de répondre favorablement à certains d'entre eux, au regard des enjeux de visibilité sur le territoire.

2. Participation au Festival entre Rhône et Saône

Pour la deuxième année consécutive, Eau publique du Grand Lyon est sollicitée par le Festival Entre Rhône et Saône organisé par la Ville de Lyon du 28 au 30 juin 2024. L'événement vise à *"renouer avec le passé fluvial de Lyon, afin de reconnecter les Lyonnaises et les Lyonnais à leurs cours d'eau, physiquement et symboliquement, avec la volonté d'éveiller les consciences sur les dangers qui les menacent"*.

La Ville de Lyon sollicite la participation de la Régie en tant que partenaire. Au regard du thème de cet événement, il apparaît important de répondre favorablement à cette sollicitation. La Régie voit ainsi un intérêt de s'associer aux messages portés par le festival et, ce faisant, participer financièrement. Cette participation financière contribuera au financement d'un Cubdo, prestation financée directement par la Ville de Lyon pour un montant de 1 950 €. En complément, la Régie prendra en charge directement la mise à disposition d'un bar à eau via la conclusion d'un marché pour un montant de 1 427 € HT.

3. Participation au Festival Woodstower

Implanté depuis 25 ans sur le site naturel du Grand Parc de Miribel Jonage, le Festival Woodstower porté par l'association Woodstower est le 3e festival de la métropole lyonnaise. Il accueille chaque année près de 40 000 personnes, autour d'une programmation musicale, de spectacles d'art de rue, des conférences et animations au sein d'un éco-village. Il se tiendra du 29 août au 1er septembre 2024.

Woodstower fait partie du Top 5 des éco-festivals de France, proposant un événement musical festif et raisonné, et menant des actions concrètes en matière de développement durable et de préservation du site. Les organisateurs sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche responsable d'économie d'eau : suppression des bouteilles en plastique et accès gratuit à l'eau potable (= 27 700 bouteilles en plastique supprimées), installation de toilettes sèches sur tout le site (= 1 000 000 litres économisés), promotion de la préservation de l'eau sur l'éco-village.

Pour ces raisons, Eau publique du Grand Lyon a souhaité s'associer à l'événement en tant que partenaire financier à hauteur de 8 000 €. La Régie sera présente à travers la tenue d'une animation autour de l'eau (bar à eau, quizz) et diffusera des messages de sensibilisation sur les points de communication autour des rampes à eau (préservation de l'eau sur un site protégée, source d'eau potable). Elle bénéficiera également d'une visibilité en tant que partenaire.

L'objectif est de communiquer aux festivaliers sur l'importance d'économiser et de prendre soin de l'eau, particulièrement sur le territoire préservé de parc de Miribel Jonage, aux abords de deux ressources en eau potable : le Lac des Eaux Bleues et le champ captant de Crépieux Charmy, le plus grand champ captant d'Europe, qui alimente 98% de la Métropole de Lyon en eau.

Cette participation financière constitue une subvention au sens de l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Son montant étant inférieur à 23 000 euros, elle ne nécessite pas la conclusion d'une convention, conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 précitée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** l'article R.2221-18 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
- Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;
- Vu** la convention d'objectifs de la Métropole de Lyon

Considérant l'intérêt d'Eau publique du Grand Lyon de s'associer aux messages portés par le festival Entre Rhône et Saône et par le festival Woodstower ;

DELIBERE,

- ARTICLE 1.** Approuve le principe d'une participation financière d'Eau publique du Grand Lyon à la Ville de Lyon d'un montant de 1.950 € au titre du festival Entre Rhône et Saône.
- ARTICLE 2.** Approuve le principe d'une participation financière d'Eau publique du Grand Lyon à l'association Woodstower d'un montant de 8.000 € au titre du festival Woodstower.
- ARTICLE 3.** Autorise le Directeur à engager les dépenses correspondantes.
- ARTICLE 4.** La dépense correspondante est prévue au budget 2024 en section d'exploitation au chapitre 67 "Charges exceptionnelles".

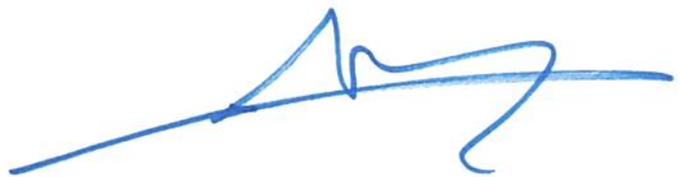
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits, Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du général des collectivités territoriales,

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLE

Le secrétaire de séance



Pierre CHAMBERON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com